



Familles d'accueil

Profils et difficultés rencontrées

Par Véronique Dumont

Dans la suite des analyses sur le don de soi et rédigées par Manon Kinkin (analyses 01 et 02), voici une analyse qui concerne l'accueil d'enfants en famille d'accueil en Belgique. La Fondation Roi Baudouin vient de sortir un rapport d'enquête¹ mené par le Panel de Démographie familiale de l'Université de Liège concernant les familles d'accueil. Cette analyse en présente les grandes lignes. Il s'agit de dessiner les profils des familles qui aujourd'hui accueillent des enfants et d'aborder les difficultés qu'elles rencontrent. Les recommandations posées dans le rapport sont présentées avant de conclure.

Les grandes lignes de l'enquête

Cette enquête fait suite à des signaux transmis par le réseau d'écoute de la Fondation Roi Baudouin concernant l'accueil d'enfants en famille d'accueil. Les signaux concernaient des difficultés vécues par les familles d'accueil et la pénurie de familles par rapport aux enfants en attente de famille.

Ces enfants sont dès lors « *de moins en moins nombreux à connaître un environnement familial pendant la durée de leur placement* »². Or le placement en famille est bénéfique à la fois pour l'enfant qui bénéficie d'une plus grande attention qu'en institution et pour la collectivité en réduisant les coûts du placement. En collaboration avec les autorités compétentes en matière de jeunesse et d'aide à la jeunesse, la Fondation Roi Baudouin décide d'initier une enquête afin de « *mieux connaître les acteurs et la réalité* »³ de l'accueil en famille.

C'est une équipe de recherche de l'Université de Liège, le Panel de Démographie familiale, qui a mené l'enquête, à la fois quantitative et qualitative. Les questionnaires et interviews ont été définis afin de dessiner les contours de ces familles d'accueil à long terme⁴ : leur profil, leurs difficultés quotidiennes, leurs besoins, leur évaluation de l'accueil. L'enquête a également souhaité donner la parole à des professionnels et représentants du secteur ainsi qu'aux familles d'origine. Une initiative plus récente, le parrainage, a également été étudiée, comme une piste supplémentaire à poursuivre.

¹ Fondation Roi Baudouin (2011) « A la rencontre des familles d'accueil : profils, vécus, attentes », disponible en ligne : www.kbs-frb.be

² Op.cit., p. 29

³ Op.cit., p. 5

⁴ Les familles d'accueil à court terme ou d'urgence n'ont pas été abordées dans cette enquête.

Les questionnaires ont été envoyés à 1100 familles d'accueil et 100 familles de parrainage. Les taux de réponses ont été respectivement de 41% et de 68%, ce qui représente des taux élevés par rapport aux enquêtes par questionnaire.

Les entretiens, individuels ou en groupe, ont été menés auprès d'une trentaine de professionnels ainsi que d'une quarantaine de familles d'accueil et 5 de parrainage. En ce qui concerne les familles d'origine, seules 9 d'entre elles ont pu être rencontrées, soit parce que les services n'ont pas souhaité divulguer leurs coordonnées, soit parce que ces personnes ont annulé ou oublié les rendez-vous.

L'objectif principal de l'enquête est de mieux cerner la réalité de terrain pour identifier les difficultés rencontrées et permettre de dégager des pistes afin d'améliorer la situation et d'attirer de nouvelles familles volontaires.

Le placement d'enfants en Communauté Française

Le rapport présente un bref état des lieux du placement familial en Communauté Française. Nous vous renvoyons au rapport de l'enquête pour plus de détails ainsi qu'au rapport du CERE intitulé « L'accueil familial pour mineurs en danger et/ou en difficultés présentant une problématique lourde »⁵.

C'est le décret de l'aide à la jeunesse du 4 mars 1991 qui règle les contours du placement familial, que ce placement soit volontaire ou contraint. La prise en charge d'un enfant par une autre famille que sa famille d'origine (ou par une institution) est désormais une mesure de dernier recours, c'est-à-dire après avoir tenté toutes les mesures de maintien en famille avec accompagnement, sauf en cas de danger pour l'enfant. L'objectif du placement est de permettre à l'enfant de retourner dans sa famille d'origine dès que les conditions sont favorables et de lui permettre en attendant de vivre dans un environnement familial stable qui lui assure « *soins, sécurité matérielle et affective (et) éducation* »⁶. Si ce décret a entraîné des changements importants concernant le placement familial, il a amené une plus grande prise en compte des familles d'origine, tout en évaluant au cas par cas la nécessité d'un placement à moyen ou long terme. Pour les professionnels du secteur, il semble qu'aujourd'hui un équilibre entre les accueillants et les familles d'origine ait été trouvé.

Le placement d'un enfant est réévalué chaque année et, sauf mesure contraire, on cherche à maintenir ou à améliorer les relations avec la famille d'origine.

Les profils des familles d'accueil

Tout d'abord, il y a deux catégories principales de familles d'accueil.

Il y a les familles d'accueil sélectionnées, qui se proposent sur base volontaire pour aider un ou plusieurs enfants qu'elles ne connaissent pas. Elles passent une étape de sélection via un

⁵ Jean-Michel Wislet (2007) L'accueil familial pour mineurs en danger et/ou en difficultés présentant une problématique lourde, en ligne : www.cere-asbl.be

⁶ Rapport Fondation Roi Baudouin, op.cit., p.7

service de placement familial avant de devenir famille d'accueil potentielle. Ce service les suit durant l'accueil d'enfants.

L'enfant peut également être pris en charge par un membre de la famille élargie ou une personne proche de la famille qui connaît l'enfant et qui, bien souvent, le prend en charge avant que les services d'aide à la jeunesse n'interviennent. Dans ces cas, cet accueil peut être non-encadré (relevant du service d'aide à la jeunesse ou du service de protection judiciaire), ou supervisé par un service de placement familial. Bien que l'étude inscrive la distinction entre ces deux sous-catégories dans son rapport, les résultats montrent une grande similitude entre elles avec une différenciation principale par rapport aux familles sélectionnées. Cette analyse ne retiendra donc que ces deux principales catégories de familles d'accueil : sélectionnées ou intrafamiliales (incluant l'entourage proche de la famille).

En Communauté Française, environ 6000 jeunes faisaient l'objet d'une mesure de placement en 2009 et 3000 d'entre eux vivaient en famille d'accueil (selon les chiffres de la DGAJ cités dans le rapport⁷). Ces enfants se répartissent entre les familles d'accueil sélectionnées (24%) et l'accueil en intrafamilial (76%). Le nombre de familles d'accueil est plus restreint puisque certaines familles accueillent plus d'un enfant. Ces dernières années, ce sont les accueils intrafamiliaux qui couvrent la majorité des nouvelles situations de placement (80%) par rapport aux familles sélectionnées (20%). Seuls 17,7% des sorties de placement familial en 2009 concerne une réintégration dans la famille d'origine.

Si le nombre de familles volontaires diminue ces dernières années, les enfants sont également présentés par les professionnels du secteur comme étant « *plus abimés*⁸ » ; ils représentent donc une charge plus lourde pour les familles et des risques plus élevés pour l'équilibre de celles-ci puisque nécessitant plus d'attention. Etant donné l'augmentation de l'accueil intrafamilial, les professionnels remarquent également une paupérisation de ces familles d'accueil. De plus, l'évolution générale des structures familiales (recomposition, monoparentalité, etc.) ainsi qu'une plus grande individualisation sont présentés comme des freins à l'accueil d'un enfant.

Quelles que soient leurs différences, les familles d'accueil ont tout d'abord des points communs : l'accueil d'un enfant qui n'est pas le leur et dont les droits parentaux sont maintenus ; l'accueil se limite pour la grande majorité d'entre elles à un enfant⁹ ; les accueillants sont pour la majorité en couple¹⁰ ; ils ont entre 40 et 60 ans et les difficultés rencontrées sont d'ordre « *organisationnel, matériel et relationnel* ». Tous ces enfants, de par leur parcours de vie, nécessitent une attention spécifique.

La différence principale entre ces deux catégories de familles réside dans le fait que cet accueil familial s'inscrit ou non dans un projet de vie. En effet, pour les familles d'accueil sélectionnées, l'accueil fait l'objet d'un projet de vie et d'une démarche anticipée alors que l'accueil intrafamilial s'organise plutôt dans l'urgence pour résoudre une situation de crise. Les motivations données par ces catégories de familles d'accueil sont donc différentes. Les premières sont altruistes et humanistes (donner un meilleur avenir à un enfant, idéaux,

⁷ DGAJ = Direction Générale de l'Aide à la Jeunesse. Rapport op.cit., p. 42

⁸ Rapport op.cit., p. 49

⁹ 81% des familles sélectionnées, 79% pour l'intrafamilial supervisé et 76% pour l'intrafamilial non supervisé.

¹⁰ 73% des familles sélectionnées, 66% pour l'intrafamilial supervisé et 58 % pour l'intrafamilial non supervisé.

préoccupations sociales) alors que les secondes sont avant tout pragmatiques (éviter l'institution ou une famille inconnue à un enfant qu'elles connaissent), mais toutes ciblent le bien-être de l'enfant.

Les profils socio-économiques sont également différents entre ces deux catégories de familles. Les familles sélectionnées disposent de diplômes et de revenus plus élevés que les familles d'accueil intrafamilial, bien que ces derniers se retrouvent également dans une situation meilleure que les familles d'origine. Une proportion plus grande de ces accueillants intrafamiliaux se retrouve dans une tranche d'âge plus jeune (frère et sœur) ou plus élevée (grands-parents) que dans les familles sélectionnées.

Dans l'accueil intrafamilial, l'accueil de plusieurs enfants est plus fréquent, même si cela reste minoritaire, car les fratries sont moins souvent séparées.

L'accueil intrafamilial peut sembler être une meilleure solution pour l'enfant puisqu'il a déjà une connaissance antérieure de ces personnes et une relation préexistante avec elles. Il n'a pas non plus l'impression d'être déraciné ou d'être placé et conserve un mode de vie plus proche de ce qu'il a connu (traditions culturelles, langue, etc.). Toutefois ce type d'accueil entraîne d'autres difficultés dans certains cas, notamment la présence d'une problématique identique, des dynamiques de répétition ou de réparation, ou encore des conflits intrafamiliaux. L'enfant peut aussi se retrouver en présence de ses parents d'origine en dehors des supervisions et sans accompagnement spécifique.

Pour les professionnels, le travail est plus complexe avec les accueillants en intrafamilial puisque ceux-ci revendiquent une légitimité filiale vis-à-vis de l'enfant alors que les services de placement fondent leur action sur une légitimité sociétale et légale. Les services interviennent d'ailleurs souvent sur des situations existantes, afin de les régulariser.

Leur évaluation de l'accueil

Les familles d'accueil et les professionnels se sont prononcés sur les points positifs, négatifs et sur les difficultés vécues au quotidien.

La majorité des familles considère l'expérience de façon positive, malgré la lourdeur et la charge que cela représente. L'expérience rencontre alors leurs motivations (le bien-être de l'enfant, un apprentissage du don pour la famille, etc.). Les notions de don de soi¹¹ et d'action pour la société reviennent particulièrement chez les familles d'accueil sélectionnées.

Quant aux difficultés, elles sont tout d'abord de type organisationnel : véhiculer l'enfant aux différentes visites programmées (PMS, parents). Il y a ensuite les difficultés de type relationnel : être capable de pouvoir faire face aux comportements de l'enfant et ne pas mettre en péril l'équilibre de la famille. Il y a enfin les difficultés de type administratif : les multiples demandes d'autorisations nécessaires (notamment aux parents d'origine), les formalités pour les subsides et les remboursements (frais médicaux, psy...), etc.

¹¹ Voir les deux analyses de Manon Kinkin proposées sur le site du CERE (www.cere-asbl.be) et intitulées : « Parlez-moi d'amour... » Le lien à l'Autre et la relation d'Amour comme compétences en travail social » et « L'amour et le don, le don d'Amour comme compétences en travail social » (2011).

Pour les familles d'accueil non encadrées s'ajoute également le manque de soutien et de suivi.

Le devenir de l'enfant à sa majorité est présenté comme étant très problématique. En effet, tant l'accompagnement que les subsides sont interrompus à 18 ans alors que le jeune n'a pas encore terminé ses études secondaires. Bien que la disparition de ce cadre soit problématique aux yeux des professionnels comme des familles, aucune piste concrète ne s'est dégagée de l'enquête.

La révision annuelle du placement est également un facteur de stress et d'anxiété tant pour les familles d'accueil que pour les enfants, à l'exception de certaines situations où les parents d'origine ne sont pas présents ou non demandeurs d'une réévaluation. Les avis sont assez divergents sur cette question. Certains souhaitent allonger le délai entre les révisions alors que pour d'autres, la réunion a une nécessité fondamentale, celle de faire le point sur la situation pour éventuellement la réajuster et de recarder les rôles des uns et des autres. Toutefois, au niveau des familles, la demande concerne le besoin de stabilité de la situation afin de construire un environnement sécurisant pour l'enfant. Le paradoxe du retour aux parents d'origine apparaît ici. Les familles d'accueil annoncent souhaiter ce retour et par ailleurs sont plus sereines lors des révisions annuelles « *lorsque les parents d'origine sont dans l'incapacité d'assumer leurs enfants de manière si pas irrémédiable, en tous cas à long terme* »¹². De plus, dans le cadre des accueils en intrafamilial, et pour autant que les relations préexistantes soient bonnes, la situation est mieux gérée de part et d'autre lorsque le parent reconnaît son incapacité temporaire à s'occuper de son enfant puisque les positions sont maintenues (grands-parents, oncle, etc.) et l'aide est appréciée.

En ce qui concerne la relation avec les parents d'origine, elles sont souvent empreintes de rivalité et de jugements. Les parents d'accueil soulignent les perturbations engendrées par les visites parentales, parfois contraintes pour l'enfant. Les parents d'origine parlent de leur souffrance et de leur culpabilité de voir leurs enfants heureux avec des parents de substitution. Les dynamiques sont plus complexes en cas d'accueil intrafamilial et dépendent de la qualité de la relation avant le placement. C'est ici que réside toute la problématique de l'équilibre entre famille d'accueil et parents d'origine. Et également là que les manquements sont les plus criants pour encadrer et accompagner tant les enfants que les parents (d'origine et d'accueil).

Enfin, les familles d'accueil soulèvent le problème de la reconnaissance de leur rôle et du lien qui se crée avec l'enfant accueilli. Ce problème est renforcé par les multiples autorisations à demander et leur sentiment d'être tenu à l'écart des décisions importantes pour l'enfant alors que les parents d'origine conservent leurs droits. Peu connaissent les démarches légales qui leur permettraient d'obtenir une reconnaissance de l'existence d'un lien affectif avec l'enfant. Si les familles d'accueil souhaitent un cadre légal de reconnaissance, elles ne veulent pas se substituer aux parents d'origine.

¹² Rapport op.cit., p. 93

Le parrainage

Le parrainage est une formule d'accueil en famille différente puisque l'enfant n'est pas pris en charge à temps plein. Il s'agit de créer un lien privilégié et durable avec un enfant issu d'une famille en difficulté ou d'une institution pour lui permettre de connaître autre chose que la réalité à laquelle il est confronté. Ici, pas de subsides pour les familles qui sont bénévoles et qui accueillent l'enfant ponctuellement (la régularité est définie entre les différentes parties), généralement certains week-ends et pendant les congés scolaires. Cette forme d'intervention n'est pas reconnue légalement et n'existe pas partout. Dans certains cas, il s'agit d'un projet pilote attaché à d'autres instances de placement familial. Dans d'autres cas, il est organisé bénévolement par une asbl.

Le profil des familles de parrainage est très proche des familles d'accueil sélectionnées.

La démarche nécessite une attention particulière en ce qu'elle propose une formule intermédiaire à l'accueil en famille tout en permettant d'offrir d'autres référents stables à l'enfant. Ici, l'accueillant ne se substitue pas aux parents d'origine. Cette formule est considérée comme une voie à encourager et à faire connaître. Elle permet d'après les professionnels d'éviter une aggravation de certaines situations difficiles en offrant des moments de respiration tant à la famille d'origine qu'à l'enfant.

Les recommandations

Au vu des difficultés exprimées par les familles d'accueil, les chercheurs proposent d'ouvrir différents chantiers de réflexion, à propos des soutiens organisationnels et d'encadrement qui pourraient être offerts aux familles, des mesures de simplifications administratives à entreprendre et d'une réflexion de fond sur la reconnaissance sociale de ces familles d'accueil.

Le soutien des services de placement familial est relevé par les familles d'accueil qui y trouvent une aide administrative et un accompagnement dans les difficultés relationnelles rencontrées. Bien informées au départ, elles soulignent que l'ampleur des difficultés n'apparaît réellement que quand elles sont concrètes, d'où l'importance du soutien pluridisciplinaire à la demande et de la mise à disposition d'informations sur les services disponibles et les démarches administratives.

Au niveau financier, si les familles d'accueil n'évoquent aucune motivation pécuniaire à l'accueil d'un enfant, elles placent en premier l'augmentation des moyens financiers dans ce qui peut contribuer à favoriser leur quotidien. A cet égard, c'est une problématique pragmatique avant tout, notamment liée aux soucis de paiement des subsides, des allocations familiales et des remboursements de frais avancés. Au niveau organisationnel, ces familles aimeraient bénéficier d'aides ponctuelles (garde, prise en charge des déplacements, stages, etc.) afin de les soulager en partie de la charge occasionnée par l'accueil de l'enfant. Au niveau administratif, c'est une simplification des démarches qui est demandée afin de permettre *« une plus grande souplesse quant aux décisions touchant*

certaines domaines »¹³ sans devoir recourir à la signature des parents d'origine. C'est une réflexion qui touche à l'autorité parentale et aux éventuels aménagements qui peuvent y être apportés.

En ce qui concerne les familles d'origine, les professionnels soulignent la tension entre, d'une part, la volonté du décret d'établir un partenariat avec elles au long du placement familial, de travailler sur le lien familial et de viser un retour en famille et, d'autre part, le manque de prise en charge de ces familles d'origine pour leur permettre de surmonter les obstacles. De même, ces familles d'origine soulignent un manque de clarté face à ce qui est attendu d'elles en termes de progression, d'évolution de la situation qui leur permettrait de récupérer leur enfant. Un travail pluridisciplinaire et de collaboration avec d'autres intervenants doit être envisagé pour atteindre ces objectifs. La charge de travail des services doit dès lors faire l'objet d'une évaluation pour identifier les capacités de ceux-ci à prendre en charge un accompagnement plus poussé des familles.

La fin du placement, que ce soit à la majorité de l'enfant ou avant, doit faire l'objet d'une préparation et d'un accompagnement. Il manque également un cadre permettant la poursuite de l'accueil du jeune au-delà de sa majorité.

Une formule doit également être trouvée afin de reconnaître le lien créé entre les familles d'accueil et les enfants accueillis ainsi que leur rôle social.

Quant au parrainage, cette enquête a levé un coin du voile sur une formule particulière encore trop méconnue. Les chercheurs proposent que les autorités soutiennent cette formule et la promeuvent.

En conclusion

A travers l'enquête, on perçoit une tension autour du placement en famille entre les accueillants et les familles d'origine. Cette tension provient du cadre posé autour du bien-être de l'enfant (dans une vision idéale) mais également du coût des structures d'accueil et de la pénurie de familles d'accueil.

Ce sont également les places et rôles de chacun, en mouvement et en incertitude, dans le paysage de cet enfant qui entraînent de nombreuses difficultés, sans compter leur articulation. La place des parents d'origine, celle des accueillants, et encore celle des différents intervenants. La position de l'enfant face à ces différentes personnes, parfois inconnues, et face aux différentes décisions qui jalonnent son parcours de vie (accompagnement, placement en institution, accueil d'urgence, etc.).

Si les familles d'accueil demandent à être plus impliquées dans les décisions relatives aux enfants accueillis, elles insistent également sur la prise en compte de la parole de l'enfant. S'il est au centre des débats, il lui manque encore une voix qui le représente directement.

Véronique Dumont

Avec le soutien de la Communauté Française

¹³¹³ Rapport op.cit., p. 143